

## **COMMUNIQUE DE LA FRVB**

A l'attention des clubs ayant affilié des joueurs / joueuses après la date originale des matches remis pour intempéries

**Le Conseil d'Administration de la FRBVB réunie ce jeudi 20 janvier 2011 a décidé que les matches remis - à la suite des intempéries de décembre- ne pouvaient être joués par des joueurs/joueuses qui n'étaient pas qualifié(e)s pour la compétition à la date originale d'une rencontre remise.**

Ceci signifie que les affiliations octroyées après les dates prévues au calendrier des rencontres remises sont invalidées pour participation aux matches qui ont fait l'objet d'une remise de match.

Cette mesure concerne notamment les affiliations sur base de transfert international pour la deuxième période de transfert et affiliations sur base d'autorisations assimilés.

Pour le CA/FRBVB asbl

Albert Daffe, secrétaire général